

## PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2022

(Document établi en application de l'article L.2313-1 du CGCT)

### I – LES PRINCIPAUX ELEMENTS DE CONTEXTE

Après une année 2021 caractérisée par la sortie de crise sanitaire, l'année 2022 s'est distinguée par le retour de l'inflation qui aura impacté fortement les fluides, les achats et indirectement la masse salariale. Dans ce contexte, la Ville de Bayonne a dû s'adapter et a su faire face, sans renoncer à investir, grâce à des finances saines et à des recettes dynamiques.

#### **A – Au niveau national**

Malgré le net reflux des dépenses d'urgence sanitaire et de relance qui ont marqué les budgets 2020 et 2021, l'Etat a été confronté en 2022 à une nouvelle augmentation de ses charges en raison de la crise énergétique et de l'inflation mais aussi de l'envolée des taux d'intérêt de la dette. Le déficit public pour 2022 s'établit à 124,9 Mds€, soit 4,7% du produit intérieur brut, après 6,5% en 2021 et 9% en 2020.

Pour illustration, la loi de finances du 30 décembre 2021 et la loi de finances rectificative du 1<sup>er</sup> décembre 2022 ont instauré des mesures de soutien à destination des ménages et des entreprises contre les effets de la hausse des prix de l'énergie telles que le bouclier tarifaire. Par ailleurs, les baisses d'impôts des particuliers et des entreprises décidées avant la crise sanitaire ont été poursuivies. Ainsi, les ménages restant imposés à la taxe d'habitation pour leur résidence principale ont bénéficié d'une exonération de 65% de leur taxe en 2022, avant sa suppression totale en 2023. D'autre part, le taux normal de l'impôt sur les sociétés est passé à 25%, dernière étape de la réforme engagée en 2018.

Concernant les collectivités territoriales, le soutien de l'Etat a été continu en loi de finances et loi de finances rectificative, marqué notamment par la stabilité de la DGF s'accompagnant toutefois d'une progression des dotations de péréquation, le maintien des dotations d'investissement à un niveau élevé (DSIL) et la mise en œuvre de mécanismes de compensation face à l'inflation : « filet de sécurité » et « amortisseur électricité » (reconduits en 2023). En matière fiscale, la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives a été de 3,4%.

#### **B – Au niveau local**

Après deux exercices fortement altérés par la crise sanitaire, l'année 2022 constitue un retour à la normale avec un budget qui a retrouvé un dimensionnement habituel, notamment dans le domaine du sport, de la culture et des animations.

Pour autant, à l'identique de toutes les communes, le rebond d'inflation a mis fortement à contribution le budget de la Ville qui a dû absorber, notamment, la forte progression des dépenses de fluides.

D'un point de vue normatif, les comptes 2022 du budget principal et du budget annexe des Fêtes traditionnelles et temporada ont été présentés pour la première fois suivant l'instruction budgétaire et comptable M 57 adoptée par la ville de Bayonne au 1<sup>er</sup> janvier avant sa généralisation à l'ensemble des collectivités territoriales au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Il faut enfin souligner l'établissement d'un nouveau rapport annexé au compte administratif relatif au « budget vert » qui s'inscrit dans le cadre du projet de transition écologique et solidaire en cours d'élaboration. La ville de Bayonne a souhaité créer ce nouvel outil de pilotage à l'occasion du vote du budget primitif 2023 et du compte administratif 2022 du budget principal. Il prend la forme d'un document qui classe les dépenses et crédits ayant un impact environnemental significatif, positif ou négatif, permettant ensuite d'en analyser les effets et de mener des actions concrètes.

## **II – LES PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DU COMPTE ADMINISTRATIF**

Le compte administratif 2022 du budget principal présente les caractéristiques suivantes :

- ✓ Une progression soutenue des recettes de fonctionnement dans la suite de celle constatée en 2021;
- ✓ Une évolution des dépenses de fonctionnement essentiellement sous l'effet de l'inflation ;
- ✓ Un autofinancement brut maintenu à un niveau élevé ;
- ✓ Un niveau d'investissement très dynamique ;
- ✓ Un ratio de désendettement très en deçà du seuil de vigilance.

## **III – L'EXÉCUTION BUDGÉTAIRE 2022**

L'analyse du compte administratif 2022 fait apparaître un excédent de fonctionnement cumulé de 9,096 M€, un excédent d'investissement cumulé de 2,249 M€ soit un résultat global de clôture de 11,345 M€. Les reports des dépenses et recettes engagées mais non réalisées au 31 décembre 2022 représentent respectivement 9,354 M€ et 3,328 M€. Le résultat de fonctionnement a fait l'objet d'une affectation en totalité au financement des investissements 2023 par une délibération spécifique d'avril 2023.

### **A – La section de fonctionnement**

#### **1 – Les recettes de fonctionnement**

Les recettes de fonctionnement réalisées s'élèvent à **82,767 M€** (hors cessions) contre 76,645 M€ au compte administratif 2021, soit une hausse de 8%.

Leur répartition est la suivante :

K€	CA 2021	BP +DM 2022	CA 2022	Evolution CA 2022/ CA 2021
Fiscalité directe et compensations	36 425	37 839	37 911	4,1%
Fiscalité indirecte	6 664	7 178	7 435	11,6%
Attribution de compensation CAPB	14 884	14 915	14 915	0,2%
Dotations et subventions	9 913	10 796	11 162	12,6%
Produits des services et du domaine, loyers	6 436	7 855	8 099	25,8%
Produits exceptionnels	915	1 707	1 823	99,2%
Atténuations de charges	603	470	483	-19,9%
Travaux en régie	600	601	567	-5,5%
Reprises de provisions	205	332	330	61,0%
Reprise subventions transférables		130	42	---
<b>TOTAL RECETTES REELES</b>	<b>76 645</b>	<b>81 823</b>	<b>82 767</b>	<b>8,0%</b>

Le produit de la fiscalité directe progresse globalement de 4,1 % sous l'effet de l'indexation des bases en loi de finances 2022 (+3,4%), de l'évolution physique des bases de foncier bâti principalement, et de l'augmentation du taux de 1% de cette même taxe sur le foncier bâti.

Dans le détail, le produit de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires représente 2,398 M€, le produit des taxes foncières 25,756 M€ et la compensation de perte de produit de fiscalité directe est de 9,316 M€.

Le produit de la fiscalité indirecte s'établit à 7,435 M€, en hausse de 11,6 % par rapport à 2021. Il englobe la taxe additionnelle aux droits de mutation dont la forte progression explique cette hausse significative: +9,1% à 4,935 M€ contre 4,522 M€ en 2021 tandis que la taxe locale sur les publicités extérieures (TLPE) s'élève à 612 K€ comme en 2021 et la taxe sur la consommation finale d'électricité (TFCE) à 1,055 M€ (954 K€ en 2021). Le produit de taxe de séjour enregistre une évolution de près de 45% pour atteindre 833 K€ dont 527 K€ de taxe collectée par les hôteliers (+75% par rapport à 2021) et 307 K€ de taxe collectée par les plateformes intermédiaires de paiement (+11,2%).

L'attribution de compensation de la communauté d'agglomération Pays basque (CAPB) est stable à 14,915 M€.

Les dotations et subventions totalisent 11,162 M€, en progression de 12,6 % : la dotation globale de fonctionnement, principal concours de l'Etat, représente à elle seule 7,913 M€ (incluant la dotation de solidarité urbaine pour 1,570 M€), en hausse de 2,3 % grâce à la dynamique du critère population et au lissage de la mise en œuvre de la réforme du potentiel financier suite à la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

Les autres dotations, subventions et participations sont constituées des recettes reçues de l'Etat (hors DGF), de la Région, du Département, de la Caisse d'Allocations Familiales, de la Communauté d'Agglomération Pays Basque : elles représentent 3,249 M€ dont 981 K€ de compensation de la CAPB pour le fonctionnement du centre d'accueil des migrants Pausa et 262 K€ de l'Agence régionale de santé (ARS) au titre du centre de vaccination.

Concernant les produits du service et du domaine et les autres produits de gestion (notamment les loyers perçus), l'année 2022 acte le retour à la normale après deux exercices de pertes importantes dues aux différents confinements : avec un montant global de 8,099 M€, la progression atteint près de 26% par rapport à 2021 (+1,663 M€). Elle est particulièrement marquée pour les activités les plus impactées par la crise sanitaire telles que les piscines, les animations en direction des seniors, les spectacles culturels. Les postes de recettes les plus importants demeurent le stationnement sur voirie (1,720 M€), l'occupation du domaine public et les concessions (1,157 M€), la restauration scolaire et les activités périscolaires (1,368 M€), les crèches (1,317 K€).

Les produits exceptionnels ont doublé par rapport à 2021 pour atteindre 1,823 M€ : ils comprennent, en effet, les remboursements d'assurances au titre des sinistres de la plaine d'Ansot (inondations de décembre 2021) pour 516 K€ et de l'église Saint Esprit (incendie) pour 421 K€.

## 2 – Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement réalisées s'établissent à **70,226 M€** contre 63,519 M€ en 2021, soit une hausse de 10,6 % (+6,7 M€). La principale explication de cette progression tient à l'impact du rebond de l'inflation sur les fluides, les achats et indirectement sur la masse salariale.

L'exécution budgétaire fait apparaître un taux de réalisation des dépenses réelles de fonctionnement de 98,6 %, comparativement au total des crédits inscrits au budget 2022 soit le niveau le plus haut constaté de ces dernières années.

K€	CA 2021	BP +DM 2022	CA 2022	Evolution CA 2022/CA 2021
Charges à caractère général	12 482	14 448	14 149	13,4%
Charges de personnel	37 144	39 893	39 580	6,6%
Participations et subventions hors subvention fêtes de Bayonne et temporada	9 816	10 540	10 504	7,0%
Subvention au budget annexe des fêtes et temporada	245	516	380	55,1%
Electricité et chauffage urbain	2 006	3 020	3 038	51,4%
Intérêts de la dette	814	897	891	9,5%
Charges exceptionnelles	656	1 505	1 389	111,7%
<b>Sous-total dépenses de gestion</b>	<b>63 163</b>	<b>70 819</b>	<b>69 931</b>	<b>10,7%</b>
Reversement de fiscalité	47	93	77	63,8%
Dotations aux provisions	309	300	218	-29,4%
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>	<b>63 519</b>	<b>71 212</b>	<b>70 226</b>	<b>10,6%</b>

Les charges à caractère général s'élevaient à 14,149 M€, en hausse de 13,4% par rapport à 2021. Par ailleurs, neutralisation faite de la gestion du centre d'accueil des migrants Pausa en année pleine en 2022 (6 mois en 2021), les charges à caractère général à périmètre constant progressent de 10,3 %. Très exposées à l'inflation s'agissant d'achats, de prestations de services, de contrats de maintenance, elles représentent 20% des dépenses de fonctionnement et se répartissent entre les différents secteurs d'activités de la ville. Ainsi, les interventions relatives au patrimoine bâti, aux espaces publics, à la stratégie urbaine et à la transition écologique totalisent 5,029 M€, soit plus d'un tiers des charges générales, et progressent fortement (+9%) entre 2021 et 2022. Avec 2,093 M€, les dépenses en matière d'éducation, d'enfance et de jeunesse constituent le deuxième poste des charges générales, devant le budget événementiel (1,359 M€), culturel (919 K€) ainsi que les dépenses consacrées au sport (633 K€).

Les charges de personnel connaissent en 2022 une progression soutenue de 6,6% et s'élevaient à 39,580 M€ (intégrant la masse salariale du centre d'accueil Pausa compensée par la CAPB). Cette évolution s'explique principalement par le glissement vieillissement-technicité, la revalorisation du point d'indice de 3,5 % ainsi que des grilles indiciaires des agents de catégorie C et B et par le renforcement des effectifs de la police municipale.

Les subventions et participations versées, hors subvention au budget annexe des fêtes de Bayonne et de la temporada, enregistrent également une hausse importante de 7% pour s'établir à 10,504 M€. L'augmentation la plus significative concerne la subvention au CCAS qui progresse de 500 K€ (+20%) à 2,985 M€ tandis que les subventions en faveur des associations représentent 3,060 M€ (+3,4 %). Les participations obligatoires aux organismes de regroupement (syndicats et EPCC) progressent aussi à 1,439 M€ tandis que celles destinées à l'enseignement privé (forfait de fonctionnement principalement) représentent 848 K€.

Le montant des intérêts de la dette acquitté, soit 891 K€ (+9,5%), correspond à l'amorce de la remontée des taux variables au second semestre 2022 ainsi qu'au paiement dès 2022 de frais pour les deux emprunts de 4 M€ réalisés au cours du premier trimestre.

Les dépenses exceptionnelles s'élevaient à 1,389 M€ en 2022 et comprennent notamment les travaux réalisés sur les bâtiments de la plaine d'Ansot endommagés par les inondations de décembre 2021.

Les dépenses en énergie (électricité et chauffage urbain) ont subi une forte progression en 2022 sous l'effet du contexte international et de l'augmentation des tarifs du gaz et de l'électricité. Cette progression s'établit à 51,4% entre le compte administratif 2021 et le compte administratif 2022 soit plus d'un million d'euros supplémentaire.

Il convient de relever qu'en cumulant tous les effets de l'inflation, à la fois sur la facture énergétique, sur les dépenses d'intervention dans les espaces publics et les bâtiments, sur la revalorisation du point d'indice et des grilles indiciaires, l'impact pour la Ville aura été de l'ordre de 2,4 M€ soit près de 4%.

### 3 – L'autofinancement.

Conséquence d'une plus forte augmentation des dépenses (+10,6%) que des recettes (8%), l'autofinancement brut diminue en 2022 pour se situer à 12,345 M€. Il reste toutefois à un niveau élevé, supérieur à celui de 2019, année de référence avant Covid et inflation (10,736 M€) et permet de maintenir le taux d'épargne brute (autofinancement brut/recettes de fonctionnement) supérieur à 15%.

L'autofinancement net (capital des emprunts déduit) ressort à 5,944 M€.

## **B – LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

### 1 – Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement exécutées s'élèvent à **39,692 M€** (y compris travaux en régie), en hausse de 31% par rapport à l'année 2021.

Elles se répartissent comme suit :

<b>K€</b>	<b>CA 2021</b>	<b>Budget 2022 (BP+DM)</b>	<b>CA 2022</b>	<b>Restes à réaliser</b>	<b>% de réalisation (dont restes à réaliser)</b>	<b>Evolution de CA à CA en %</b>
Subventions d'équipement	1 052	5 226	1 680	3 258	94,5%	59,6%
Immobilisations (dont travaux en régie)	21 979	40 707	30 469	5 992	89,6%	38,6%
<b>Total dépenses d'équipement</b>	<b>23 031</b>	<b>45 933</b>	<b>32 149</b>	<b>9 250</b>	<b>90,1%</b>	<b>39,6%</b>
Emprunts et dettes	6 396	6 501	6 401	0	98,5%	0,1%
Autres dont EPFL et reversement de Taxe d'aménagement	830	1 309	1 142	104	95,2%	37,5%
<b>Total dépenses financières</b>	<b>7 226</b>	<b>7 810</b>	<b>7 543</b>	<b>104</b>	<b>97,9%</b>	<b>4,4%</b>
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>	<b>30 257</b>	<b>53 743</b>	<b>39 692</b>	<b>9 354</b>	<b>91,3%</b>	<b>31,2%</b>

Les dépenses d'équipement représentent 32,149 M€ en hausse de près de 40% par rapport au compte administratif 2021 ; leur taux d'exécution est de 70% et de 90% si l'on intègre les restes à réaliser 2022. La répartition par domaine d'intervention est la suivante :

- 1,830 M€ pour l'éducation, la petite enfance et la famille, dont 1,015 M€ consacrés aux travaux et équipements dans les écoles notamment pour la rénovation énergétique (près de 350 K€), 311 K€ affectés au paiement du solde des travaux de l'ikastola Oihana et également 191 K€ pour les études et la maîtrise d'œuvre de la nouvelle école du Prissé.
- 8,469 M€ pour la culture et le patrimoine, avec les travaux du musée Bonnat-Helleu qui représentent 5,291 M€ au titre du chantier architectural et 481 K€ pour le chantier des collections, l'achèvement des travaux du pôle de musiques amplifiées aux remparts de Mousserolles pour 1,219 M€ et la poursuite de la maîtrise d'œuvre et le début des travaux de la médiathèque du centre pour 700 K€.
- 10,227 M€ pour les équipements sportifs, avec en particulier les travaux de l'AB Campus à hauteur de 8,116 M€, la participation de 155 K€ (sur un total de subvention de 2,1 M€) à la construction de la tribune Est du stade Jean Dauger réalisée en maîtrise d'ouvrage par La SASP Aviron bayonnais rugby pro, la livraison de la salle du rugby amateur du complexe de la Floride pour 682 K€, et d'autres programmes de travaux et installations d'équipements sportifs pour 970 K€. A noter que la Ville a versé 130 K€ comme premier acompte de la subvention attribuée à l'ASG Largenté (325 K€) pour la construction du gymnase que les associations pourront utiliser en soirée, les fins de semaine et durant les périodes de vacances scolaires.

- 3,861 M€ pour les bâtiments et équipements communaux (hors écoles, bâtiments culturels et sportifs) comprenant les travaux d'entretien, d'amélioration et de mise en conformité pour 2,066 M€ (468 K€ au titre du programme d'accessibilité et 256 K€ pour les travaux de performance énergétique) mais aussi les acquisitions et renouvellement du matériel y compris informatique pour 1,795 M€.
- 1,333 M€ pour la politique d'amélioration de l'habitat en centre ancien menée à travers l'OPAHRU, les aides accordées aux propriétaires réalisant des travaux et le programme de rénovation des quartiers dégradés.
- 6,429 M€ au titre de l'aménagement des espaces publics et de la voirie, dont la poursuite du plan vélo avec 707 K€ investis, l'aménagement de la rue Thiers pour 603 K€, les deux premières tranches de la réhabilitation de la Place Pasteur pour 560 K€, les travaux d'accompagnement du Tram'bus pour 633 K€ et l'aménagement des berges de l'Adour pour 144 K€. Il convient de préciser que les travaux de voirie sur l'ensemble du territoire communal représentent un montant significatif de 1,771 M€.

Au chapitre des dépenses financières 2022, le capital des emprunts remboursé est stable à 6,401 M€ (6,396 M€ en 2021) et le remboursement à l'Etablissement public foncier local Pays Basque (EPFL), en application des différentes conventions de portage foncier en cours, s'élève à 343 K€. Les restes à réaliser correspondant aux dépenses engagées mais restant à payer au 31 décembre totalisent 9,354 M€, ce qui représente un taux de réalisation général de 91,3 %.

## 2 – Les recettes d'investissement

Les recettes réelles d'investissement s'établissent à **24,814 M€**, ainsi réparties :

K€	CA 2021	Budget 2022 (BP+DM)	CA 2022	Restes à réaliser
Subventions	6 863	7 408	7 466	0
Amendes de police	447	707	707	0
Emprunts	8 000	15 291	11 000	3 000
Immobilisations en cours	0	457	599	0
<b>Total recettes d'équipement</b>	<b>15 310</b>	<b>23 863</b>	<b>19 772</b>	<b>3 000</b>
FCTVA	2 650	2 730	2 729	0
Taxe d'aménagement	1 209	1 044	1 180	69
Cessions & autres	3 956	881	1 133	0
Reversement EPFL	0	909	0	259
<b>Total recettes financières</b>	<b>7 815</b>	<b>5 564</b>	<b>5 042</b>	<b>328</b>
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>	<b>23 125</b>	<b>29 427</b>	<b>24 814</b>	<b>3 328</b>

Le financement des investissements est assuré par les différentes ressources :

- les fonds propres comprenant le FCTVA : 2,729 M€, la taxe d'aménagement : 1,180 M€, le produit des amendes de police : 707 K€ et le programme d'aménagement d'ensemble du Prissé : 798 K€ (au titre de la première échéance) ;

- les subventions reçues en cofinancement des opérations d'investissement : 6,107 M€ ;
- le Plan de relance logement de l'Etat : 561 K€ ;
- les cessions : 1,130 M€ ;
- la régularisation de TVA : 603 K€ ;
- les emprunts nouveaux : 11 M€.

Viennent s'ajouter à ces recettes 5,944 M€ d'autofinancement net et 112 K€ de solde de provisions, soit un total de 30,871 M€.

## IV – L'ENDETTEMENT

Le capital de la dette au 31 décembre 2022 est de 69,2 M€ (64,6 M€ à la fin de l'exercice 2021).

Le capital remboursé représente 6,4 M€ et trois nouveaux emprunts ont été mobilisés en 2022 pour un total de 11 M€, deux de 4 M€ chacun souscrits auprès de la banque Arkéa, à taux fixe de 1,45 % sur 20 ans pour le premier et à taux fixe de 1,5 % sur 25 ans pour le second et le dernier de 3 M€, également à taux fixe de 3,25 % sur 15 ans souscrit auprès du Crédit Mutuel.

La répartition de l'encours de dette par type de taux d'intérêt demeure inchangée : 57 % d'emprunts à taux fixe et 43 % à taux variable. Au final, pour le seul budget principal, le taux d'intérêt moyen de la dette ressort à 2,04 % (1,20 % fin 2021) et la durée résiduelle de l'encours est de 14,3 ans.

Le ratio de désendettement (dette / CAF brute) se situe à 5,6 années (4,9 ans en 2021) et reste à un niveau très inférieur au seuil de vigilance pour les communes qui est fixé à 10 ans.

## V – Présentation du budget vert

La Ville de Bayonne a souhaité mettre en place un budget vert, outil de pilotage qui s'inscrit dans le cadre du projet de transition écologique et solidaire en cours d'élaboration. Il prend la forme d'un rapport annexé aux documents budgétaires du budget primitif et du compte administratif qui a pour objet de classifier les dépenses selon leur impact sur l'environnement. Il a été présenté pour la première fois à l'occasion du vote du compte administratif 2022 et l'analyse a été étendue au budget primitif 2023.

La méthode choisie est celle recommandée par le ministère des Finances : dénommée I4CE (construite par l'Institut de l'Economie pour le Climat), elle s'appuie sur les natures budgétaires et les fonctions de l'instruction budgétaire et comptable M57 pour proposer une analyse du budget à travers trois angles :

- L'atténuation : Lutte contre le changement climatique par la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et l'augmentation du stockage carbone.
- L'adaptation : Anticipation des effets négatifs des changements climatiques et de mise en place des mesures appropriées pour prévenir ou minimiser les dommages que ces effets peuvent causer.
- La biodiversité : Lutte contre l'érosion de la biodiversité et action pour sa préservation et sa restauration.

La Ville a amorcé le processus d'analyse de ses dépenses et crédits budgétaires à l'occasion du vote du compte administratif 2022 et du budget primitif 2023 sous le prisme de l'atténuation avant de l'étendre aux deux autres enjeux dans les prochaines années.



Les dépenses ont été classées en quatre catégories : très favorable, favorable sous condition, neutre et défavorable.

Les rubriques prioritaires retenues sont le bâtiment, l'alimentation, les achats d'énergie, infrastructures et réseaux énergétiques, les espaces verts et la voirie.

C'est ainsi que 35% des dépenses ont pu être analysées tant en fonctionnement qu'en investissement représentant près de 38 M€ au compte administratif 2022 dont 37 % ont pu être qualifiés de favorable et 50 % de neutre.

## VI – LES PRINCIPAUX RATIOS

Ratios	Valeurs	Moyennes nationales de la strate*
1. Dépenses réelles de fonctionnement/ population	1 313 €	1 342 €
2. Recettes réelles de fonctionnement/ population	1 569€	1 574 €
3. Dépenses d'équipement brut/ population	606 €	322 €
4. Encours de la dette/ population	1 303 €	1 360 €
5. Dotation globale de fonctionnement/ population	149 €	212 €
6. Dépenses de personnel/ dépenses réelles de fonctionnement	56,82 %	61,70 %
7. Dépenses fonct. et remb. capital dette/ recettes réelles fonct.	91,37 %	94,10 %
8. Dépenses d'équipement brut/ recettes réelles fonct.	38,62 %	20,40%
9. Encours de la dette/ recettes réelles de fonctionnement	83,08 %	86,40 %
10. Epargne brute/ recettes réelles de fonctionnement	15,09 %	14,74 %

*\*Ratios de référence 2021 (source : Les collectivités locales en chiffres – DGCL communes de 50 000 à 100 000 habitants)*

## VII – LES BUDGETS ANNEXES

### **A – Budget annexe des fêtes traditionnelles et de la temporada**

L'exécution budgétaire 2022 se présente de la manière suivante :

K€	Crédits votés	Réalisé
Recettes de fonctionnement	4 677	4 458
Dépenses de fonctionnement	4 677	4 458
Résultat de fonctionnement 2022	0	0

Le budget des fêtes traditionnelles 2022, qui s'élevait à 3,369 M€, a été réalisé en recettes et en dépenses à hauteur de 3,292 M€.

Les recettes des fêtes traditionnelles, hors subvention du budget principal, se sont élevées à 2,971 M€ dont 1,962 M€ au titre de la vente des bracelets Pass fêtes.

Les dépenses relatives à l'organisation sont de l'ordre de 3,292 M€ dont 1,4 M€ consacrés à la sécurité et au secours, les animations représentant 668 K€.

La subvention d'équilibre du budget principal s'établit à 321 K€.

Concernant la temporada, elle s'équilibre en dépenses et recettes à 1,166 M€.

Les dépenses engagées au titre des spectacles (taureaux et toreros) ont été de l'ordre de 726 K€ et les recettes de billetterie ont représenté 993 K€.

La temporada s'équilibre grâce à la subvention versée par le budget principal soit 58 K€ venant compenser la dotation aux amortissements du bâtiment des arènes.

## **B – Budget annexe des parcs de stationnement (en HT)**

L'exécution budgétaire 2022 se présente de la manière suivante :

K€	Crédits votés	Réalisé	Restes à réaliser
Recettes d'exploitation	5 202	4 872	
Dépenses d'exploitation	5 202	4 542	
<b>Résultat d'exploitation 2022</b>		<b>330</b>	
Résultat antérieur reporté		100	
<b>Résultat d'exploitation cumulé</b>		<b>430</b>	
Recettes d'investissement	3 907	2 487	116
Dépenses d'investissement	3 392	1 707	143
<b>Solde d'investissement 2022</b>		<b>780</b>	<b>-27</b>
Solde d'investissement reporté		798	
<b>Solde d'investissement cumulé</b>		<b>1 578</b>	
<b>Résultat net de clôture (investissement + exploitation)</b>		<b>2 008</b>	<b>-27</b>

Les dépenses d'exploitation s'élèvent globalement à 4,542 M€, en hausse de 18,3 % par rapport à 2021 (3,839 M€) : les charges générales progressent de 15 % à 1,053 M€ en raison de la flambée des prix de l'énergie et de l'inflation pour les achats et les contrats de maintenance, les charges de personnel évoluent de près de 10% à 1,557 M€ tandis que les frais financiers diminuent à 134 K€ (-6%) en raison de la baisse d'encours de dette et que les dotations aux amortissements représentent 1,550 M€.

Les recettes d'exploitation atteignent pour leur part 4,872 M€ comme en 2021 dont 4,257 M€ de recettes réelles. Elles comprennent principalement les droits de stationnement à hauteur de 4,198 M€ pour 3,791 M€ en 2021, soit une augmentation de près de 11% qui correspond à un retour à la normale et à une reprise de l'activité après deux années marquées par la COVID.

L'exécution du fonctionnement se solde par un excédent de 330 K€ au titre de l'année 2022 et un excédent cumulé de 430 K€ après intégration du résultat 2021 reporté. Ce résultat a fait l'objet d'une affectation en totalité au financement des dépenses de fonctionnement 2023 par une délibération spécifique d'avril 2023.

En investissement, les dépenses réelles totalisent 1,092 M€ dont 364 K€ pour le remboursement du capital des emprunts et 612 K€ pour les dépenses d'équipement des parcs.

La section d'investissement dégage un solde positif cumulé de 1,578 M€ après intégration du résultat 2021 reporté. Corrigé de l'écart de 27 K€ entre dépenses et recettes sur les restes à réaliser, le résultat cumulé d'investissement est de 1,551 M€.

Au 31 décembre 2022, le capital de la dette est de 4,86 M€ (5,19 M€ en 2021). Aucun emprunt nouveau n'a été souscrit en 2022. La capacité d'autofinancement brute s'établit à 1,26 M€ de sorte que le ratio de désendettement demeure à un niveau très satisfaisant de 3,9 années (2,9 années en 2021).

## VIII – LA STRUCTURE ET L'EVOLUTION DES EFFECTIFS

Au 31 décembre 2022, la commune comptait 897 emplois budgétaires, affectés aux différents budgets comme suit :

	Emplois budgétaires	Effectifs pourvus sur emplois budgétaires en équivalent temps plein annuel travaillé
Budget principal	863	771
Budget annexe parkings	34	32
<b>Total</b>	<b>897</b>	<b>803</b>

Les charges de personnel pour l'année 2022 s'élèvent à 39,580 M€ pour le budget principal et 1,557 M€ pour le budget annexe des parkings, contre respectivement 37,144 M€ et 1,417 M€ l'année précédente.

La progression des charges de personnel entre 2021 et 2022 est soutenue : +6,6 % pour le budget principal et +9,8 % pour le budget des parkings ; elle s'explique principalement par le glissement vieillesse technicité, les mesures nationales relatives au pouvoir d'achat des agents (revalorisation des salaires des agents de catégorie C), le relèvement de 3,5% du point d'indice au 1<sup>er</sup> juillet. Concernant le budget principal, il convient de noter le renforcement opéré des effectifs de la police municipale. C'est ainsi que la masse salariale représente 57% des dépenses de fonctionnement du budget principal.